

**COMMUNE
D'AYHERRE**

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté municipal n° 2020 - 41

Demande déposée le 01/09/2020 Complétée le 23/09/2020

Demande affichée le 01/09/2020

N° DP 064 086 20B0031

Par : **Monsieur AGUERRE Beñat**

Demeurant à : **1664 Londaitzeko bidea Maison Ardilekua
64240 AYHERRE**

Pour : **Création d'une piscine 6.5 x 3 m**

Sur un terrain sis : **1664 Londaitzeko bidea Maison Ardilekua**

Références cadastrales : **A 0709, A 1226, A 1224**

Destination : Habitation

**Surface de plancher créée : 0
m²**

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu la demande pièces manquantes en date du 21/09/2020,
Vu le dépôt des pièces manquantes demandées en date du 23/09/2020,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone UB,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

Article 3 : Le pétitionnaire devra assurer l'évacuation des eaux de la piscine, après neutralisation, dans le milieu naturel de sa parcelle exclusivement.

Article 4 : Des mesures d'isolation acoustique devront être prises afin de minimiser le bruit de fonctionnement de la motorisation de la piscine.

Reçu notification du présent
arrêté le 16/10/2020



AYHERRE, le 14/10/2020

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

